

Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Vu la proposition émanant du Conseil des Femmes Francophone de Belgique, organisme fondé en 1905, non gouvernemental et pluraliste qui a pour objectif général de promouvoir la cause des femmes ;

Considérant l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il convient de concrétiser progressivement dans tous les aspects de la gestion et de la politique communales,

Considérant l'attention déjà portée à l'égalité des chances, compétence attribuée au sein du collège communal

A l'occasion de la journée internationale des femmes célébrée chaque année le 8 mars

**le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré,
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,**

DECIDE DE voter la résolution suivante :

Le Conseil communal

- adopte la motion émanant du Conseil des Femmes Francophone
- en informe ce Conseil, l'UVCW et le Député Provincial en charge de l'égalité des chances